

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

**Séance ordinaire du 06 avril 2023
Délibération n° 2023-04-10**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/03/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/03/2023
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEYRIS.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04 avril 2023
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 06 avril 2023
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06 avril 2023
Frédérique ROMERO donne procuration à Jean-Michel MABILLET en date du 03 avril 2023
Mylène LARRIEU donne procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 06 avril 2023

Absents :

Davy CAMY
Carine REY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE.

Objet : DECLASSEMENT ET CESSION DE VEHICULE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser le véhicule Renault Kangoo immatriculé BY-757-RW, acquis par la commune en janvier 2014. Ce véhicule utilisé jusqu'en 2022 par la Police Municipale a fait l'objet d'un remplacement par l'acquisition d'un véhicule neuf Citroën Berlingot.

Monsieur Sébastien Serrière domicilié à Bègles a fait à la commune une proposition de rachat en l'état, pour un montant de 5 250.00 euros (cinq mille deux cent cinquante euros).



LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que les services de la ville n'utilisent plus le véhicule Renault Kangoo immatriculé BY-757-RW mis en première circulation le 7 septembre 2011,

Considérant la proposition de reprise de monsieur Sébastien Serrière pour un montant de 5 250.00 euros (cinq mille deux cent cinquante euros)

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. Le véhicule Renault Kangoo immatriculé BY-757-RW est déclassé du domaine public communal pour être classé dans le domaine privé.

ARTICLE 2. La proposition de reprise de monsieur Sébastien Serrière pour un montant de 5 250.00 euros (cinq mille deux cent cinquante euros) est acceptée.

ARTICLE 3. Madame le Maire est autorisée à encaisser la recette correspondante et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le 11 avril 2023,
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le 11 / 04 / 2023
- après télétransmission électronique le 11 / 04 / 2023
- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 04 / 2023

